

24 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention de prêts longue durée au Musée Courbet à Ornans

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Dans le cadre de la fermeture prochaine du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pour rénovation, douze œuvres de Gustave Courbet seront déposées au Musée Courbet à Ornans.

Sur ces 12 œuvres :

- 8 sont des dépôts historiques du Musée d'Orsay accordés à la Ville de Besançon et font également l'objet d'un prêt à Ornans : *Les Paysans de Flagey* (inv. D.959.1.1) ; *Le ruisseau couvert* ou *Le ruisseau du Puits Noir*, (inv. MNR 179, inv. D.953.1.7) ; *Chasseurs dans la neige* (inv. MNR 176, inv. D.953.1.4) ; *Copie d'un Autoportrait de Rembrandt* (inv. MNR 190, inv. D.953.1.8) ; *Le pont Saint-Sulpice sur l'Areuse, près de Fleurier* (inv. MNR. 177, inv. D.953.1.6) ; *Paysage au lac* ou *Bord du lac Léman* (inv. MNR 659, inv. D.953.1.5) ; *Paysage de Franche-Comté* (inv. MNR 1000, inv. D.996.2.1) et *Le Gour de Conche* (inv. MNR 185, inv. D.953.1.3). Ces œuvres sont prêtées temporairement au Musée Courbet par le Musée d'Orsay. A l'issue de ce prêt, les œuvres retourneront en dépôt au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon. Les conditions de ce prêt au Musée Courbet d'Ornans sont définies par le Musée d'Orsay (document joint à la convention de dépôt entre la Ville de Besançon et le Département du Doubs)

- 4 œuvres à savoir **Le ruisseau de la Brême** (inv. 897.3.1), **Paysage composé** (inv. 934.6.1) **la Voyante** (inv. 934.6.3) et **Autoportrait** (inv. 883.23.1) appartiennent à la Ville de Besançon.

Ce prêt est accordé pour la durée de fermeture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon. Les modalités de prêt de ces 4 œuvres sont définies par convention. Ce prêt est consenti jusqu'au 30 mars 2016.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la présente convention et tout document et avenant se rapportant à ce projet.

«M. Pascal BONNET : Je suis heureux que notre richesse muséale bénéficie à Ornans, comme elle bénéficie à Orsay pour Courbet en ce moment, et j'en profite pour poser la question de l'état du projet de réhabilitation, de rénovation du Musée. Où en est-on dans le coût et dans les dates ? Le coût initial a évolué, les dates changent, on ne sait plus très bien quand est-ce que les travaux commencent, donc je voudrais avoir plus de précisions.

M. LE MAIRE : Pour l'instant on est en train de regarder cela et éventuellement d'ajuster pour tenir compte justement des possibilités de la Ville. Yves-Michel DAHOUI fera je pense le point sur ce projet au moment du vote du budget. C'est vrai aussi que nous avons des richesses muséales, encore un point que nous partageons. Il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.